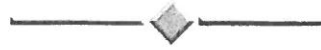


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 1^{er} décembre 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 22
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12
- AYANT DONNE POUVOIR : 6

Le lundi 7 décembre 2015 à 18h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal sur la Commune de Bourg-Saint-Maurice, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Jean-Pierre MOREL, (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séez)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Georges TRESALLET), Gilles FLANDIN (pouvoir à Jean-Pierre MOREL), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Olivier PETIT

N°2015-69 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n°2 au budget principal.

Le Président rappelle que les crédits budgétaires relatifs au réaménagement du site des Brévières ont été inscrits au budget primitif en dépenses de fonctionnement. Certaines dépenses relevant de la section d'investissement, il convient d'opérer un transfert de section des crédits votés.

Par ailleurs, la contribution au redressement des finances publiques 2015 s'élève à 210 673 €, à laquelle s'ajoute l'année 2014 (91 781 €), soit un total de 302 454 €. La dotation globale de fonctionnement de 147 774 €, ainsi que les allocations compensatrices de 2 184 € étant déduite du montant dû par la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants au solde, soit 153 000 €.

Enfin, des écritures d'ordre, sans incidence financière, sont nécessaires pour régulariser l'actif de la MIHT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

		Dépenses	Recettes
611	Contrats de prestations de service	- 80 000 €	
739118	Autres reversement de fiscalité	153 000 €	
022	Dépenses imprévues	- 153 000 €	
023	Virement à la section d'investissement	80 000 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		80 000 €
232	Immobilisations incorporelles en cours	80 000 €	
2031	Frais d'études		10 119.70 €
2128	Autres aménagements de terrain	10 119.70 €	

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

